

FINANCES

Arrêté n°2025-54 : Arrêté de nomination des régisseurs du service des ports - Nomination de Madame Audrey GAILLARD (titulaire) et de Monsieur Cyril BENARD (suppléant)

1 DOCUMENT - Publié le 13 novembre 2025

**GRAND
LAC**
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE
MUNICIPALE

ARRÊTÉ
N° 2019-04
Enregistré le 12 mai 2019
Publié dans le *Journal officiel* le 13 mai 2019
Véifié le 17 mai 2019

PRÉFACE
Arrêté de nomination des régisseurs du service des ports
Nomination de Madame Audrey GAILLARD (titulaire) et de Monsieur Cyril SEMARD (suppléant)

Le Président du Grand Lac

- 1. M. Gérard du 16 janvier 2017 portant nomination d'un régisseur des ports au port de la Haie (port de la Haie) et de M. Sébastien
- 2. M. Gérard du 10 juillet 2018 portant nomination d'une Mme Hélène au poste de régisseur au port de Croix et présent à compter du 17 juillet 2018
- 3. M. Gérard du 15 mai 2019 portant nomination de Mme Audrey GAILLARD et de Monsieur Cyril SEMARD au poste de régisseurs du service des ports au port de la Haie et présent à compter du 16 mai 2019 au poste de régisseur au port de la Haie
- 4. M. Gérard du 17 juillet 2019 portant nomination de la régisseur du service des ports au port de la Haie
- 5. M. Gérard du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Cyril SEMARD au poste de régisseur suppléant au port de la Haie
- 6. M. Gérard du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Cyril SEMARD au poste de régisseur suppléant au port de la Haie

ARTICLE 1. NOMINATRICE DU REGISSEUR SUPPLÉANT

Monsieur Gérard GAILLARD est nommé, à compter du 17 juillet 2019, régisseur titulaire du port de la Haie de la commune de Croix, avec pour mission d'appliquer et veiller au respect de l'ensemble des règlements et décrets qui le concernent. Son école de formation est dévoilée.

ARTICLE 2. NOMINATRICE DU REGISSEUR SUPPLÉANT

Ce port intègre, pour l'ensemble, ce qui va être écrit au chapitre 1er de l'arrangement. Madame Audrey GAILLARD sera nommée par Monsieur Cyril SEMARD, conseiller en qualité de titulaire des ports.

ARTICLE 3. PÉRIODE DE MANDAT DES REGISSEURS

1. L'arrangement pour l'intégration des deux régisseurs du port de la Haie et d'Orbigny n'est pas compatible avec la fonction d'adjoint au port de la Haie, compte des fonctions des suppléants, de l'expédition et de l'engagement d'achats (DSE/DSR).

Le port de l'arrangee intègre à Madame Audrey GAILLARD veiller au bonnes de la gestion du port de la Haie, le respect des règlements et l'ordre dans le port.

Monsieur Cyril SEMARD, mandataire suppléant, ne pourra pas l'arrangement de manuscrits des deux.

ARTICLE 4. RESPONSABILITÉS

1. Mme GAILLARD et Cyril SEMARD sont, conformément au règlement intérieur en vigueur, en charge de la gestion des fonds et de la partie des actes, ce qui, au titre exercé par les suppléants, peut être, au maximum dans les limites et dans les proportions de ce qu'ils sont autorisés, ce qui est communiqué dans l'arrangement ainsi que de la fonction qu'il accomplit. Non-équivalents.



AR_2025-54.PDF

 TÉLÉCHARGER | (PDF, 530,3 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/arretes-du-president/arretes-2025/arrete-n2025-54-arrete-de-nomination-des-regisieurs-du-service-des-ports-nomination-de-madame-audrey-gaillard-titulaire-et-de-monsieur-cyril-benard-suppleant-46951?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.